

PROPOSITIONS REFORME LYCEE

Pour la Fédération PEEP, la réforme du lycée doit s'inscrire dans une réflexion post collège et pré enseignement supérieur. C'est en mesurant les compétences des élèves que se construira l'architecture des savoirs nécessaires à l'obtention du diplôme de fin d'études et que se préparera l'orientation vers l'enseignement post bac ou l'insertion dans la vie professionnelle.

La réorganisation des enseignements du lycée doit avoir pour premier objectif de développer l'autonomie des élèves et leur responsabilité dans la détermination de leurs cursus.

1. APPRENDRE LA METHODOLOGIE

Il est important effectivement d'insister sur ce point. La méthodologie doit être « enseignée » à tous les niveaux de la scolarité. Dans l'organisation en modules dont nous parlons plus loin, il est indispensable que la méthodologie soit enseignée car elle permettra à l'élève d'acquérir plus d'autonomie.

Parce qu'apprendre à apprendre est essentiel, il faut dès les premières semaines de la seconde générale, technologique ou professionnelle évaluer les forces et faiblesses des élèves et leur proposer, sous forme de module, une consolidation des acquis et connaissances et développer avec tous la méthodologie des apprentissages.

C'est une composante majeure de l'enseignement au lycée qu'il est fondamental de mettre en place.

L'objectif premier est de favoriser l'autonomie des élèves et ce face à tous types d'enseignement : apprentissage de la prise de notes, de la synthèse, de l'analyse des documents, de la méthodologie de la recherche d'informations et la maîtrise du développement des exercices scientifiques et humanistes.

Il faut également favoriser le tutorat des élèves par des élèves de niveau supérieur, post-bac ou par des professionnels (notion de « compagnonnage »).

2. UNE AUTRE FACON DE CONCEVOIR LE LYCEE

Nous nous posons la question suivante : pourquoi continuer à envisager le lycée (qu'il soit professionnel, général ou technologique) en classes et niveaux ?
Notre réflexion porte sur une organisation du cycle lycée en modules.

L'exemple du lycée grenoblois cité dans le monde de l'éducation (juin 2008) est venu conforter notre réflexion, néanmoins une question est posée : est-ce réalisable partout ?

Année scolaire divisée en 3 cycles de 9 semaines – options à raison d'une heure et demie de module hebdomadaire obligatoire pour tous les élèves répartis en demi groupe.

Trois modules de base en cycle général :

- *module scientifique,*
- *module lettres (+ histoire des arts et philosophie intégrée),*
- *module sciences économiques et sociales.*

Certains de ces modules pourraient être acquis sur une année.

Bilan et décision d'orientation sont effectués fin mai.

Des difficultés sont inhérentes à cette organisation :

- *réorganisation horaire établissement,*
- *annualisation partielle des services,*
- *soutien personnalisé : dotation HS suffisante.*

- Nous proposons d'envisager les trois années qui mènent à l'obtention du bac en termes de disciplines divisées en modules. Sur les 3 années que dure le lycée (Général, Technologique ou Professionnel) les élèves ont un certain nombre de cours obligatoires à suivre. Un « tronc commun » est obligatoire pour chacune des voies et parallèlement, des cours « optionnels » permettent de suivre une ou plusieurs spécialités. Ensuite, c'est au niveau du supérieur que l'élève affinera son profil.
- Pour la voie professionnelle, on pourrait imaginer tout d'abord moins de cours obligatoires mais avec néanmoins ce tronc commun à tout l'enseignement professionnel ; les cours « optionnels » seraient en fait pour partie complétés par des stages qui participent à la validation du diplôme de fin d'études secondaires.
- Chaque élève peut se composer un « menu » de cours qui donnera un profil particulier à ses études. Les élèves forment des groupes de taille et de composition variées. Ils peuvent aussi avoir plusieurs professeurs différents dans l'année pour une même discipline.
- Ce système permet une organisation tout à fait différente de l'année scolaire : on peut raisonner en semestre, ou en périodes de X semaines.
- Les emplois du temps peuvent varier selon les semestres ou les périodes de travail. La notion de groupe « classe » n'existe plus.
- L'enseignement par modules :
 - remet à plat la notion de trimestres, de semestres ; seule l'acquisition du module est déterminante ;
 - supprime la notion de filière (S, L, SES, STG, ...), et de niveaux (2^{nde}, 1^{ère}, Terminale). Il y a des unités de valeur de culture générale obligatoires (le tronc commun) et des enseignements optionnels qui peuvent varier selon les périodes et permettre à l'élève de découvrir différents domaines ;

- autorise plus facilement la notion de contrôle continu pour l'obtention du bac ;
- met l'élève au centre de sa formation, c'est lui qui se détermine par le choix de ses UV. Il construit son projet professionnel ;
- permet à l'enseignant d'avoir un auditoire attentif car ce sont les élèves qui choisissent l'UV, et s'inscrivent auprès d'un enseignant (Quelle honte serait-ce alors de n'avoir pas d'élèves !)

Attention cependant à ne pas retomber dans l'excès d'options que nous dénonçons !

- Développer et généraliser les E.N.T (Espaces numériques de travail) dans les établissements en partenariat et avec l'implication des collectivités territoriales (ex : Ordina13 dans les Bouches-du-Rhône). Cela permet :
 - de favoriser l'échange entre élève et enseignant,
 - de diminuer les cours directifs pour faciliter la relation pédagogique entre l'enseignant et l'élève,
 - d'avancer plus ou moins rapidement selon le rythme de compréhension et d'acquisition de l'élève.

Dans cette proposition d'organisation, l'élève est beaucoup plus autonome et responsable.

3. CONCEVOIR LE LYCEE EN GARDANT LE CADRE ACTUEL

Actuellement, les filières ne fonctionnent pas : dans la voie générale, la filière scientifique concentre tous les bons élèves et pourtant la poursuite d'études en sciences est minime. La filière littéraire voit ses effectifs se réduire d'année en année et malgré les options artistiques ou de langues vivantes, ne parvient pas à avoir de bons résultats. La filière économique se maintient mais n'offre pas la poursuite d'études à laquelle elle est normalement destinée.

La voie technologique a des résultats plus disparates. Quant à la voie professionnelle, son choix est plus souvent subi que choisi.

Les familles ont compris une chose: " si tu es bon ou correct, (en toute matière) tu fais S". C'est la seule lisibilité....

Il est donc nécessaire de « casser » cette idéologie et de permettre à chaque élève de construire son parcours de façon cohérente : la notion de « tronc commun » avec des dominantes doit permettre ce recentrage.

- Les filières de l'enseignement général :

Les trois filières telles qu'elles existent aujourd'hui répondent assez bien à la diversité du public accueilli et offrent une lisibilité satisfaisante pour les élèves et leurs familles.

La filière scientifique à trois dominantes : maths, physique, SVT

La filière économique et sociale avec complément en langues vivantes et maths

La filière littéraire : langues, français, philosophie, histoire & géographie.

La multiplicité des options vient cependant troubler cette lisibilité. Il est impératif de procéder à un recentrage des options et à une limitation de leur nombre.

Les « enseignements de détermination » de seconde qui, contrairement à ce que leur nom indique, ne sont pas déterminants mais cristallisent frustrations et tensions, consomment des moyens importants et entraînent les chefs d'établissements dans une surenchère : on juge l'établissement à la variété du « catalogue » des options proposées, plus que sur ses capacités à faire progresser les élèves, leur faire dépasser leurs difficultés et les accueillir dans leur diversité.

Pour les lycéens qui poursuivront leurs études après le bac, c'est dans l'enseignement supérieur que les options auront toute leur place, notamment en raison des effectifs accueillis qui permettent la constitution de groupes à taille pertinente.

En outre, les enseignements spécifiques doivent être mis en place dans les établissements avec une finalité post bac. Aujourd'hui, ces sections sont marginales au profit d'un petit groupe d'élèves dont les motivations ne sont pas toujours très claires... et correspondent parfois à des stratégies d'évitement. Même si la carte scolaire disparaît, si ces options à petit effectif persistent, on aura toujours les mêmes jeux de la part des élèves et de leurs familles...

- Les filières de l'enseignement technologique :

La voie technologique offre déjà une première « spécialisation » qui ouvre sur des poursuites d'études longues ou courtes. Il semble que cette voie est la mieux organisée et permet un réel choix sans qu'il y ait trop d'options.

- Les filières de l'enseignement professionnel :

Il nous semble intéressant de commencer l'année de seconde professionnelle par une période « indifférenciée » limitée à trois filières : filière industrielle, filière sanitaire et sociale, filière services. Au sein de chaque filière, des modules permettraient aux jeunes de mieux connaître les différentes spécialités et la réalité des débouchés professionnels des filières concernées.

- Compléter le fonctionnement du Conseil d'Administration :
en introduisant la présentation de la synthèse des conseils de classe et de l'orientation des élèves :
 - mise en place d'indicateurs.

4. ORIENTATION : sortir de l'unique intervention de l'éducation nationale

L'éducation nationale doit donner aux jeunes les bases indispensables à leur formation d'adultes responsables et capables de trouver leur place dans le monde professionnel. Ils doivent pouvoir confronter leurs choix tant aux réalités de leurs acquis et de leurs compétences qu'au tissu économique. S'agissant d'orientation, il est devenu manifeste que, compte tenu du très grand



cloisonnement de notre système éducatif, les décisions, quant au devenir des jeunes qui lui sont confiés et à leur avenir professionnel, le dispositif d'aide à l'orientation lui-même, doivent être pilotés par un tiers, à la croisée entre système éducatif et vie active.

Il est nécessaire d'améliorer et poursuivre la mise en place de formations sur l'orientation pour les parents et les élèves tout au long des années lycée.

A l'instar des IUT et/ou IUP qui ont mis en place des P.P.P (projets professionnels personnalisés) il est nécessaire de mettre en place dans les lycées pour chaque élève dès la seconde des P.A.P (Projets d'avenir personnalisés) qu'ils vont compléter et renseigner durant tout leur cursus.

Le projet personnel du jeune doit être rediscuté chaque année avec un adulte référent de l'établissement. L'Education nationale a ici un devoir d'accompagnement de l'orientation et doit favoriser toutes les mesures visant à une éducation aux choix d'orientation.

L'introduction de passerelles laissant la possibilité de réorientation à tout niveau pour éviter les sorties sans qualification est indispensable.

Il est nécessaire de faire entrer l'entreprise dans l'école et d'utiliser les savoirs faire de professionnels.

Des stages d'orientation voire d'immersion professionnelle sont demandés tant au niveau seconde que première et terminale.

- Il s'agit de mettre en place un parcours « obligatoire » afin de donner à tous les élèves une vision du monde du travail pour les aider à mieux appréhender leur projet professionnel.
- Cette découverte doit se faire tout au long des 3 années avec un dossier de suivi des différents stages effectués et la prise en compte des remarques du jeune sur ses propres expériences pour construire ses motivations.
- Un premier stage obligatoire doit s'effectuer en première année de lycée, au mois de juin (périodes d'examens) ou pendant les vacances scolaires (signatures de conventions même pendant ces périodes)
- Il doit y avoir valorisation de ces modules en fin de parcours lycée.
- Il s'agit aussi de faire mesurer aux élèves qu'ils n'auront pas qu'un seul métier et qu'ils doivent apprendre à apprendre et être adaptables.
- Il pourrait être envisagé un transfert de cette compétence à la Région. Déjà, certaines régions réunissent toutes les synergies actives de l'orientation. Cette vision régionale de l'orientation permettrait une approche plus réaliste, capable de faire la synthèse entre la vision académique et celle des responsables professionnels.

La fin de l'année de terminale peut être consacrée à cette recherche en lien avec les établissements d'enseignement supérieur.

5. LES LANGUES VIVANTES :

Si l'on part du principe que l'on demande que l'anglais soit obligatoirement appris à l'école primaire en LV1, on commence une seconde langue vivante au collège, voire une troisième. Quand les élèves arrivent en seconde, il ne devrait plus y avoir d'écart entre les LV1 et LV2. Concernant les langues « de stratégie », on peut effectivement se poser la question de leur pertinence en termes de déploiement dans un nombre incalculable de lycées.

- Les lycées doivent s'ouvrir sur l'Europe :

L'Anglais est la langue véhiculaire dans toutes les PME et instances officielles internationales.

L'anglais et l'espagnol, à un moindre niveau l'allemand, sont les langues incontournables pour l'employabilité, néanmoins il est nécessaire de laisser place à d'autres langues.

- Les modules langues vivantes doivent privilégier l'expression orale et la conversation pour favoriser la communication et développer des champs lexicaux variés. Ce type d'approche d'apprentissage des langues vivantes permet aux élèves de poser des objectifs et de s'évaluer.
- Dans le cadre de l'enseignement modulaire, pour les langues, des groupes de compétences (expression écrite/orale – compréhension de l'écrit/oral – interaction) doivent être mis en place. Un « passeport » des langues évalue les élèves qui passent ainsi d'un groupe de compétences à l'autre. Le travail en demi-groupe est nécessaire.
- Il faut promouvoir les échanges internationaux et en particulier dans les sections européennes.

6. APPROCHE DE LA NOTION DE PHILO EN 1^{ère} :

Des notions de philosophie peuvent être dispensées dès la classe de 1^{ère} en s'appuyant sur les auteurs enseignés en français de façon à mieux préparer les élèves à cette matière.

7. SOUTIEN ET AIDE INDIVIDUALISEE

Organiser le soutien après les cours pendant l'année scolaire et pendant les vacances. Mesure à proposer à tous les lycéens [volontaires](#).

8. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Des lycées fermés début juin chaque année, des élèves, notamment de seconde, privées de 3 semaines de cours, au terme d'une année d'adaptation parfois difficile, une année de terminale axée sur la préparation des épreuves du baccalauréat au détriment de l'orientation, de la préparation à l'enseignement supérieur, tel est le constat que dénonce la PEEP depuis des années.

- L'année scolaire s'organisera sur 2 ou 3 périodes :
 - 1^{ère} période : apprentissage et approfondissement des connaissances.
 - 2^{ème} période : consolidation des acquis et préparation pour l'année suivante, si deux périodes.
 - 3^{ème} **une** période : préparation pour l'année suivante.

Il est nécessaire d'admettre l'idée de pouvoir faire son cursus au lycée en plus ou moins 3 ans, pour permettre à chaque élève d'avancer à son rythme d'assimilation des savoirs et compétences.

- La journée scolaire s'organisera par :
 - répartition équilibrée entre enseignements généraux (plutôt le matin) et modules complémentaires (concentrés l'après-midi).
 - la nécessité de dégager du temps l'après-midi pour d'autres activités comme l'engagement associatif ou l'ouverture vers l'entreprise.

9. EVALUATION

- La réforme du Bac passe par une réorganisation du contrôle des connaissances dont l'incidence est directe sur l'organisation de l'année scolaire.
- Pour le contrôle de connaissances, nous préconisons une évaluation orale et écrite, contrôle en cours de formation et épreuve finale du baccalauréat. Nous sommes tout à fait d'accord pour défendre le contrôle continu qui permet de valoriser le travail régulier de l'élève, d'évaluer ses capacités et de voir si les compétences sont acquises. Pour les langues, le contrôle doit tout autant porter sur l'oral que sur l'écrit.
- Contrôle en cours de formation sur les 3 années avec des contrôles réguliers dont le nombre sera incompressible. Ces contrôles, sur le mode du contrôle commun, un sujet unique à chaque niveau de classe corrigé par d'autres enseignants que ceux de l'élève afin de garantir l'impartialité de la notation en établissant des barèmes et des critères de notation clairs, connus à l'avance des candidats.
- Notre système d'évaluation ne produit que frustration et méfiance il est nécessaire, comme le recommande par exemple le professeur ANTIBI, de trouver une autre approche de l'évaluation qui serait formative. On peut espérer qu'une approche méthodologique réussie permettra aux élèves d'évaluer leurs propres niveaux, matières ou sujets, ce point est un facteur essentiel de l'autonomie des élèves.
- Le contrôle continu sera une composante du baccalauréat qui sera maintenu dans sa valeur de diplôme de fin d'études mais dont les épreuves seront allégées.

L'examen final portera sur quelques matières définies selon la dominante des études.

- Le baccalauréat professionnel est une formation diplômante plus facilement exploitable pour accéder au monde du travail et pourtant de nombreux jeunes choisissent de poursuivre leur cursus.

10. ADAPTABILITE ET FORMATION DES ENSEIGNANTS

- Les enseignants doivent s'adapter à l'enseignement par module
- Leurs enseignements doivent pouvoir être appréciés et mesurés par leurs élèves comme cela s'effectue dans d'autres pays d'Europe.
- Il est souhaitable que des passerelles soient renforcées pour que :
 - Les acteurs du monde économique puissent après formation et validation enseigner quelques années dans les lycées certaines matières.
 - Les acteurs du monde économique puissent présenter leurs métiers et leurs secteurs d'activités aux lycéens.
 - Les enseignants puissent changer de parcours en prenant un emploi dans le monde économique.
- Si on organise l'année en semestres, ou en périodes, avec des cours en « modules », les professeurs n'ont plus toujours à avoir la même classe.
- Il faut mettre en place une organisation privilégiant l'enseignement pour les élèves non concernés par les examens de fin d'années (externalisation des lieux d'examen pour les enseignements généraux, surveillance des épreuves...)

11. RELATION « PARENTS D'ÉLÈVES / LYCEE »

Trois points sont impérativement à travailler :

- Améliorer la communication pour tous les parents concernant la vie au lycée
- Impliquer les parents d'élèves dans la Vie Scolaire et l'accompagnement du cursus scolaire.
- Prévoir un lieu de rencontre (Maison Des Parents).

En résumé, les idées forces que nos responsables ont plébiscitées sont :

- Une organisation différente de l'année scolaire avec horaires allégés et une durée du cours de 45 minutes effectives.
- 3 HEURES de soutien et d'aide individualisée hebdomadaires.
- Moins d'options voire suppression des options de détermination en première année de lycée.
- Supprimer les filières
- Les disciplines sont divisées en modules ou groupes de compétences.
- L'apprentissage est découpé en unités de valeurs (Suppression des coefficients).
- Evaluation CCF et épreuve finale.
- Diminuer le nombre d'épreuves au baccalauréat.
- Valoriser l'enseignement professionnel.

Cette réforme doit être conduite de manière consensuelle et partagée en privilégiant l'intérêt des lycéens.